

# Règles de vie au restaurant scolaire

L'encadrement est chargé de s'occuper des enfants en ce qui concerne :

- **la sécurité**, en les prenant en charge depuis et jusqu'au portail de l'école.
- **l'hygiène**, en veillant à ce que les enfants soient propres avant et après le repas.
- **l'éducation alimentaire**, en leur apprenant à découvrir légumes, poissons, fromages...
- **l'écoute**, en les laissant s'exprimer et en étant attentif à leurs souhaits.
- **la discipline**, en faisant respecter les consignes données.

Pour une meilleure ambiance générale du restaurant scolaire, quelques consignes faciles à appliquer par chacun de nous :

## Avant le repas :

- je vais aux toilettes
- je me lave les mains

## Pendant le repas :

- je me tiens bien à table
- je ne joue pas avec la nourriture
- je parle calmement, et je reste assis
- je respecte le personnel de service et mes camarades
- je respecte mon environnement (matériel et locaux)
- je range mon couvert et mon plateau correctement
- je sors en silence et sans courir

## Pendant la récréation et pendant le retour sur la cour :

- je joue calmement
- je respecte les consignes données par les surveillants

**Le non respect des consignes mentionnées ci-dessus entraînera la démarche suivante :**

1<sup>er</sup> incident : Courriel d'avertissement à la famille ;

2<sup>ème</sup> incident : Courriel d'avertissement avec convocation des parents pour un rendez-vous avec M. le Maire ;

3<sup>ème</sup> incident : Exclusion temporaire d'une semaine du restaurant scolaire décidée par M. le Maire, après rencontre des parents ;

4<sup>ème</sup> incident : Exclusion définitive du restaurant scolaire décidée par M. le Maire, après rencontre des parents.

Ce document est à signer pour approbation, et à transmettre avec le formulaire d'inscription.

Signature des parents

Signature de l'élève (CP à CM2)

COMMUNE DE  
**LA BOISSIERE**  
DE MONTAIGU